

Responsable de secteur en distribution, option alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement

RNCP4224 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	312p
Code(s) ROME	D1509, D1502, D1503, D1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/01/2010

Certificateur(s)

Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)

<http://cneap.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le manager en distribution a quatre principaux domaines d'activités : - MANAGEMENT : en lien avec sa hiérarchie, il recrute, coordonne et anime une équipe de travail, dans le respect de la réglementation. Il conçoit des projets et les conduit avec son équipe. Il promeut la formation de ses collaborateurs.

- COMMERCE : Il définit des plans d'actions visant à garantir la bonne application de la politique commerciale de l'enseigne : assortiments, plans promotionnels, implantation, mise en avant, animation commerciale. Il assure la politique clients. Il assure une veille concurrentielle (politique prix, produits).
- GESTION : il assure la gestion administrative et financière de ses rayons. Il organise les flux de marchandises, de l'approvisionnement à la mise en rayons, et assure la gestion du matériel. Il optimise la gestion de ses rayons.
- PRODUITS – MARCHE : spécialiste de son marché, il actualise en permanence ses connaissances liées aux produits. Il travaille les produits présents dans ses rayons. Il les conseille à la clientèle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités ou compétences attestées concernent les connaissances et les techniques permettant : - d'organiser le travail d'une équipe, de préparer et conduire des entretiens individuels, de s'évaluer et d'évaluer ses collaborateurs d'analyser un problème, de conduire des actions en travaillant avec une équipe ;

- de conduire une animation commerciale dans le respect de la législation commerciale, d'optimiser son linéaire, de connaître sa clientèle et son environnement commercial, de réaliser un diagnostic commercial des rayons ;
- d'utiliser les indicateurs financiers de ses rayons d'élaborer un diagnostic chiffré, d'élaborer des budgets, d'interpréter des résultats, de dégager des actions correctives adaptées, d'élaborer des procédures d'approvisionnement, de gérer le fonctionnement de ses équipements ;
- de différencier les caractéristiques scientifiques, techniques et réglementaires des produits de ses rayons, de développer la filière concernant ces produits, de conseiller la clientèle, de faire appliquer les normes de qualité et d'hygiène relatives à la mise en vente des produits des rayons.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le manager en distribution est un salarié membre de l'équipe d'encadrement d'un magasin à prédominance alimentaire (supermarché, hypermarché), d'une jardinerie ou d'une animalerie.

Supermarchés à prédominance alimentaire :

2 500 m².

Hypermarchés à prédominance alimentaire :

2 500 m².

Jardinerie : 5 000 m² en moyenne (800 à 10 000 m²)

Animalerie : 800 à 2 000 m².

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans les supermarchés : poste de chef de rayons ou manager secteur (ensemble du secteur frais ou ensemble du secteur DNP – denrées non périssables). Dans les hypermarchés : poste de manager métier, manager de rayons.

Dans les jardineries ou animaleries : poste de responsable d'univers : gestion d'un ensemble de rayons d'univers distincts : inerte, vivant, serre chaude, serre froide, univers du jardin...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 120 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 719
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	19 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est composé en part égale de formateurs et de professionnels de la distribution. Sont invités à participer au jury un représentant du Ministère de l'Agriculture, un formateur ou le coordinateur d'autres sites certifiés.

L'examen terminal s'organise autour de 4 épreuves. Pour chacune d'elles, un jury spécifique composé d'au moins un formateur et un professionnel est constitué. Le jury général de la certification est composé de l'ensemble de ces jurys. La délibération finale est animée par le président de jury.
Le secrétariat du jury est assuré par le responsable de la formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- le président, mandaté par le CNEAP, - deux professionnels de centres de formation
- deux professionnels de la distribution.

pour moitié employeurs, pour moitié salariés, avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/01/2010
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1679

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13381

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4224/>